PROVINCE DE QUÉBEC
MJNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2025 à 20 h à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Jérémy Huckle, conseiller siège no. 2
Francis Boucher, conseiller siège no. 4
Manon Guérette, conseillère siège no. 5
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Absent : Charles Montamat, conseiller siège no. 3

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par madame Nancy St-Pierre.

Monsieur René Dufour, directeur général et greffier-trésorier assiste à la séance

ACCEPTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

01-07-2025

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce, l'ordre du jour est accepté.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux et période de questions
   3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025
   3.2 Première période de questions
4. Correspondance
   4.1 Ristourne Desjardins
   4.2 Chemin du Québec Lettre de remerciement
   4.3 Portrait immigration Saint-Joseph-de-Kamouraska
   4.4 Communiqué Bernard Généreux – Je sauve ma piscine
   4.5 CREBSL_Lancement concertation aires-protégées
5. Administration
   5.1 Lettre et nouveau contrat type pour l'année 2026 - Mutuelles de prévention
   5.2 Mise à jour du poste de soutien et de relève
   5.3 Camp de jour, navette et différentes informations.
   5.4 Demande de soumission – Comptable et vérificateur de 2026 @ 2028
   5.5 Adhésion à l'ADMQ et à Munys (à suivre)
   5.6 Fraude bancaire – Surveillance accrue
   5.7 Gestion et suivi des comptes bancaires
   5.8 Suivi et analyse de la taxe de secteur
   5.9 Programme d'Entente en patrimoine - volet 4 (P.E.P.)
   5.10 ClicSEQUR – Inscription des données au SOMAEU
   5.11 Point des comités

5.12 Point du maire
5.13 Point du DG
6. Déneigement / Nil
7. Sécurité publique et civile
7.1 Défibrillateur salle multifonctionnelle
7.2 Caméra de surveillance
7.3 Acceptation des résultats financiers 2024 de SSI KAMEST
8. Hygiène du milieu
8.1 Installations septiques non conformes – Lettre à l'inspectrice en bâtiment en environnement
9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles
9.1 Offre de service Camille Ouellet remplacement des flottes de stations S-3965
9.2 Offre de service Camille Ouellet Station de pompage Matériaux et MOD S-4641
9.3 Go Consigne - Suivi
10. Urbanisme
10.1 Règlement de zonage
10.2 Dossier Matricule 6974_48_5142.00_0000 Suivi
10.3 Nuisance – Propriété négligée
10.4 Développement promoteurs
11. Voirie
11.1 Quai route de l'église – Résumé_Demande_commandite_Desjardins
12. Comptes à payer (mai 2025)
13. Commandites, dons, adhésions et renouvellement/NIL
13.1 Demande de don L'Arc-en-Ciel-du-Cœur & Lettre d'appui
14. Divers
14.1 Plan de développement local
14.2 Fête nationale 2025 – Résolution remerciement au Comité de développement & aux bénévoles
14.3 Dépôt d'une demande de commandite à la MRC-Concert Paysages sonores via le comité de développement – Demande acceptée
14.4 Facturation – Entretien ménager
14.5 Projet projection de films - 19 juin
14.6 Contrat de location – Entente avec le Cercle des fermières
14.7 Vente de la remorque municipale obsolète
14.8 Planification d'une rencontre avec Deniso-Lebel - Suivi
14.9 Service Internet à la caserne
14.10 Élections municipales
14.11 Concert Paysages sonores
15. Deuxième période de question
16. Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER

APPUYÉ DE JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-07-2025

3.1 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

APPUYÉ DE MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3.2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

4. CORRESPONDANCE

4.1 Ristourne Desjardins

La ristourne de Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska pour l'année 2024, de 232,47 $, a été versée au compte courant.

4.2 Le Chemin du Québec : Une aventure humaine réussie

Compte-rendu et remerciement de *Le Chemin du Québec*, pour donner suite à l'hébergement et la prise en charge de 15 marcheurs le 18 juin dernier.

4.3 Portrait immigration Saint-Joseph-de-Kamouraska

Profit, portrait et recensement de l'immigration.
Portrait du programme des travailleurs étrangers (PTET)

4.4 Communiqué Bernard Généreux – Je sauve ma piscine

Le 2 juillet dernier, Bernard Généreux a organisé un rassemblement quant au sauvetage de la piscine du CEGEP de La Pocatière.

Le communiqué, le logo et la photo sont déposées sur le nuage.

4.5 CREBSL Lancement concertation aires-protégées

Le 16 juin dernier avait lieu le lancement de la démarche de concertation régionale sur les projets d'aires protégées déposés au Bas-Saint-Laurent dans le cadre de l'appel à projets (pour le milieu continental).

À titre informatif, la municipalité est touchée par un projet d'aire protégée qui a été déposé par la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk via un canal réservé aux Premières Nations. Ce sera donc la PNWW qui s'occupera de la concertation de ce projet et non le CREBSL. C'est le seul projet déposé au Bas-Saint-Laurent qui a été déposé via ce canal et qui ne fait pas partie des projets d'aires protégées dont le CREBSL est mandaté pour la concertation.

5- ADMINISTRATION

5.1 Lettre et nouveau contrat type pour l'année 2026 - Mutuelles de prévention

Lettre explicative quant aux changements du contrat type pour l'année 2026 – Mutuelle de prévention;

Information à l'effet que la CNESST a effectué un changement au contrat type « *Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux »* pour l'année de participation à une mutuelle en 2026.
Plus précisément, pour s'assurer que la prévention demeure au premier plan, la clause 5 du contrat type a été bonifiée. Ce changement sera effectif à compter du 1er janvier prochain pour l'année de participation à une mutuelle en 2026. ·

La lettre complète et le contrat ont été déposés sur le nuage.

04-07-2025

5.2 Embauche du matricule 69

ATTENDU QUE l'embauche d'un(e) nouvel(le) employé(e) de bureau est requise afin de pallier la charge de travail et d'assurer la relève ;

ATTENDU QUE les démarches relatives à l'embauche du matricule 69 ont été complétées et approuvées par le comité des ressources humaines ;

ATTENDU QUE le matricule 69 est embauché à titre d'adjointe administrative, à raison de deux (2) jours par semaine, au taux horaire de 18 $, et entrera en

fonction le 11 août 2025, sous réserve d'une période de probation de trois (3) mois ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MANON GUÉRETTE, APPUYÉ DE FRANCIS BOUCHER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise madame Nancy St-Pierre, mairesse, et monsieur René Dufour, directeur général, à signer le contrat de travail du matricule 69.

Le contrat de l'inspecteur des travaux publics sera préparé au comité des ressources humaines pour être entériné à la séance du 8 septembre.

5.3 Camp de jour

Pour donner suite à l'acceptation par la municipalité de Saint-André d'intégrer les enfants de Saint-Joseph à leur camp de jour, neuf familles envoient leurs enfants à ce camp de jour. Trois familles (4 enfants) bénéficient du service de navette (Autobus -Ovila Thiboutot) entre Saint-Joseph et Saint-André le matin et en fin d'après-midi.
Ce service à aussi été offert aux autres familles qui pourraient, à l'occasion, avoir besoin de l'utiliser.
Un horaire détaillé afin d'assurer la sécurité des enfants pour le transport a été remis à Autobus Ovila Thiboutot et au responsable de Saint-André-de-Kamouraska, Yoann Chauffer. Cet horaire est déposé sur le nuage

Le camp de jour de Saint-André est très bien structuré, sécuritaire et éducatif. Les documents suivants sont déposés sur le nuage :

- ✓ Courriel adressé à Trans-Apte pour le transport des enfants et réponse
- ✓ Guide destiné aux parents quant aux règles à suivre
- ✓ Code de vie à signer
- ✓ Horaire autobus
- ✓ Activités et sorties préconisées par le Camp de jour

5.4 Demande de soumission – Comptable et vérificateur pour les années 2026 à 2028

DOSSIER À SUIVRE

5.5 Adhésion à l'ADMQ et Munys

La démarche d'adhésion n'est pas encore complétée, elle le sera en juillet

06-07-2025 **5.6 Surveillance accrue des fraudes bancaires – Comptes municipaux**

ATTENDU QUE Madame la mairesse informe le conseil municipal qu'à la suite d'une présentation donnée par un représentant de la Sûreté du Québec le vendredi 27 juin dernier à la MRC de Kamouraska, à laquelle elle a assisté, les municipalités ont été invitées à faire preuve d'une grande vigilance en ce qui concerne les fraudes bancaires visant les comptes municipaux;

ATTENDU QU'Il est désormais **obligatoire** que les comptes bancaires soient vérifiés **quotidiennement** afin de s'assurer que l'ensemble des transactions enregistrées ont bel et bien été effectuées par la municipalité et ce, afin de détecter rapidement toute opération suspecte et à prévenir les fraudes.

QUE le fournisseur **6TEMTI** soit consulté afin de valider que l'antivirus actuellement utilisé offre une protection adéquate ;

QUE monsieur René Dufour procède également à une validation auprès de la **FQMA** à ce sujet.

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

APPUYÉ DE FRANCIS BOUCHER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

07-07-2025 **5.7 Gestion et suivi des comptes bancaires**

Dossier reporté à l'automne

5.8 Suivi et analyse de la taxe de secteur

Monsieur Dufour travaille sur ce dossier

08-07-2025 **5.9 Résolution concernant la participation au Programme d'Entente en patrimoine - volet 4 pour la préservation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE le conseiller Renaud Ouellet a déclaré un possible conflit d'intérêts relativement au point 5.9 et que conformément au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, il a l'obligation de se retirer des délibérations et du vote concernant ce point.

IL EST DÛMENT INSCRIT que le conseiller Renaud Ouellet se retire de la discussion pour la durée de l'étude de ce point.

Considérant que le ministère de la Culture et des communications (MCC) a ouvert un appel de projets pour un Programme d'entente en patrimoine (PEP);

Considérant que le volet 4 de ce programme vise la mise en place d'un programme de soutien pour l'entretien et la restauration des bâtiments patrimoniaux;

Considérant que le programme est financé à 60% par le MCC et à 40% par les municipalités qui souhaitent y participer et qu'il sera géré par la MRC de Kamouraska;

Considérant que la MRC de Kamouraska invite les municipalités qui souhaitent participer au programme à prévoir un budget annuel, pour un, deux ou trois ans, à leur choix;

Considérant que la municipalité devra prévoir ultérieurement si elle souhaite rendre admissible à ce programme un, ou plusieurs bâtiments ou encore tous les bâtiments inventoriés;

Considérant que la MRC demande à la municipalité de l'informer du montant qu'elle souhaite investir et des bâtiments qu'elle prévoit viser avant le 9 juillet;

Considérant que la MRC doit transmettre sa demande préliminaire au MCC avant le 11 juillet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL BÉLANGER

APPUYÉ PAR : JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska informe la MRC de Kamouraska qu'elle prévoit réserver un budget annuel de **44 000 $ pour l'année 2026, 36 000 $ pour l'année 2027 et 36 000 $ pour l'année 2028.**

QUE la Municipalité souhaite rendre admissibles au programme le Presbytère de Saint-Joseph de Kamouraska et l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska (maintenant salle multifonctionnelle) et que ce choix pourra être confirmé ultérieurement;

QUE cette résolution soit conditionnelle à ce que la demande de la MRC de Kamouraska soit acceptée par le ministère de la Culture et des Communications

09-07-2025

5.10 Autorisation d'accès aux services de ClicSÉQUR de Revenu Québec en tant que mandataire pour la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour les inscriptions mensuelles au SOMAEU.

Étant donné que tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 7 juillet 2025. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska en tant que représentant officiel (mandataire) pour la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour le SOMAEU.

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

_____
Signature Michel Bélanger, Siège #1

_____
Signature Jérémy Huckle. Siège #2

ABSENT
Charles Montamat, Siège #3

_____
Signature Francis Boucher, Siège #4

_____
Signature Manon Guérette, Siège #5

_____
Signature Renaud Ouellet, Siège #6

QUE les membres du conseil municipal autorisent monsieur Robin Lapointe, inspecteur des travaux publics à obtenir un accès aux services de ClicSÉQUR de Revenu Québec en tant que représentant officiel (mandataire) pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour les inscriptions mensuelles au SOMAEU.

QUE les membres du conseil municipal autorisent monsieur René Dufour, directeur général par intérim et greffier-trésorier, à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

APPUYÉ DE JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

5.11 Point des comités

Charles Montamat – Gestion des matières résiduelles :

Comme Monsieur Montamat est absent, le dossier est reporté à la prochaine séance.

Manon Guérette – Bibliothèque :

S/O

5.12 Point du maire

Nancy St-Pierre - Présentation des rencontres auxquelles elle a assisté et assistera:

- Rencontre avec l'adjointe pour la préparation de l'O.J du 7 juillet et le programme P.E.P.
- Rencontre avec la sécurité publique et la MRC
- Ouverture saison touristique Kamouraska – Saint-Pascal
- Participation à l'activité de la Fête Nationale le 23 juin 2025 à Saint-Joseph
- Ouverture et accès au Café pour 42 motocyclistes le 29 juin

5.13 Points du D.G.

- ✓ TECQ en attente des derniers documents de RCGT

6. DÉNEIGEMENT / NIL

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

7.1 Défibrillateur salle multifonctionnelle.

Voir avec Coopérative Des Paramédics Du Grand-Portage pour :

- Où se procurer une batterie.
- Offrir une session de formation aux citoyens intéressés

À suivre au cours du prochain mois

7.2 Installation d'une caméra dans l'entrée de la salle multifonctionnelle

Voir avec 6TEMTI –

Des caméras peuvent aussi être achetées à moindre prix et être installées par nous. Le suivi se fait par internet.

10-07-2025 **7.3 Acceptation des résultats financiers 2024 de SSI KAMEST**

Dépôt de deux résolutions de Saint-Alexandre de Kamouraska pour les surplus et l'achat d'équipements d'incendie.

ATTENDU QUE SSI KAMEST a déposé les résultats financiers pour l'année 2024, faisant état d'un surplus de 26 839,80 $;

ATTENDU QUE le comité a décidé de redistribuer ce surplus à chacune des municipalités membres, au prorata de leur contribution, après déduction des achats spécifiques annuels (1 502,97 $ dans le cas de Saint-Joseph-de-Kamouraska), ce qui laisse un montant résiduel de 1 790,27 $ $ pour la municipalité ;

SUR PROPOSITION DE : FRANCIS BOUCHER

APPUYÉ DE : RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte les résultats financiers 2024 de SSI KAMEST tels que déposés, incluant la répartition nette entre les municipalités.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Installations septiques non conformes

Une lettre a été adressée et transmise à Mme Lévesque, inspectrice en bâtiment de la MRC de Kamouraska ainsi que la liste des fosses non-conformes.

9. AQUEDUC – ÉGOUT - MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.1 Offre de service Entreprises Camille Ouellet et fils inc. remplacement des flottes de stations

Dossier en attente de l'offre de service révisée

Cette dépense est admissible à la bonification accordée dans le cadre de la subvention du programme TECQ 2024-2028, tel que précisé dans la lettre datée du 18 juillet dernier.

9.2 Offre de service Entreprises Camille Ouellet et fils inc. Station de pompage

Dossier en attente de l'offre de service révisée

Cette dépense est admissible à la bonification accordée dans le cadre de la subvention du programme TECQ 2024-2028, tel que précisé dans la lettre datée du 18 juillet dernier.

11-07-2025

9.3 GO Consigne – Suivi et implantation

ATTENDU QUE le programme *Go Consigne* est un service de collecte à domicile des contenants consignés, offert gratuitement aux citoyens dans certaines régions du Québec ;

ATTENDU QUE ce programme vise à faciliter le retour des bouteilles et canettes tout en encourageant des comportements écoresponsables ;

ATTENDU QUE les citoyens participants s'inscrivent en ligne, déposent leurs contenants dans des sacs identifiés, puis le service les récupère à domicile, et que le montant de la consigne est automatiquement crédité à leur compte ;

ATTENDU QUE ce service est en déploiement progressif et qu'il est possible de vérifier la couverture territoriale via le site Web de Go Consigne ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager ce type d'initiative lorsqu'il sera disponible sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BÉLANGER

APPUYÉ DE MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

QUE la municipalité identifie, lorsque le service sera disponible, un ou deux lieux désignés sur son territoire pour y déposer les contenants consignés dans le cadre du programme Go Consigne ;

QUE les montants recueillis par l'intermédiaire de ces points de collecte soient versés à un ou plusieurs comités locaux, désignés chaque année lors de l'adoption du budget, par tirage au sort parmi les comités admissibles ;

QUE le ou les emplacements précis soient déterminés ultérieurement par le conseil municipal.

10. URBANISME

10.1 Règlements de zonage

L'avis public a été publié le 9 juin 2025 dans le Placoteux. La page est déposée sur le nuage.

La MRC doit faire parvenir les règlements corrigés avec résolution intégré au cours de l'été. Francine Anne fait le suivi auprès de la MRC.

Les règlements seront alors publiés sur le site Web de la municipalité.

10.2 Dossier matricule - 6974_48_5142.00_0000

Le citoyen a contacté l'arpenteur William Lévesque et est toujours en attente.

Dossier à suivre

12-07-2025 **10.3 Nuisance – Propriété négligée**

Une plainte a été formulée concernant l'état des lieux d'une propriété portant le matricule 6975-40-0759-00-0000, notamment en raison de la présence de gazon de plus de 60 cm, de pneus, de divers objets laissés sur place et de désordre apparent.

L'inspectrice en bâtiment recommande d'appliquer le règlement 273-2021 sur les nuisances, selon la procédure suivante :

« Dans un premier temps, un avis signé par la direction générale peut être transmis aux propriétaires. Il est important de prendre des photos de l'état des lieux avant l'envoi de la correspondance. Généralement, les citoyens collaborent et procèdent aux correctifs nécessaires. »

L'inspecteur des travaux publics s'est récemment rendu sur place. Il a constaté que le gazon était en cours de tonte et qu'une activité s'apparentant à une vente de garage était en préparation.

Un suivi sera effectué dans deux semaines. Si aucune amélioration n'est apportée d'ici là, la procédure recommandée par l'inspectrice sera enclenchée.

ATTENDU QUE l'état de la propriété portant le matricule **6975-40-0759-00-0000** soulève des préoccupations en lien avec le règlement **273-2021 sur les nuisances** ;

ATTENDU QUE l'inspectrice en bâtiment recommande de procéder par l'envoi d'un avis écrit si aucune amélioration n'est observée dans un délai raisonnable ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser les mesures nécessaires pour assurer la conformité au règlement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: JÉRÉMY HUCKLE

APPUYÉ DE MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre un avis écrit aux propriétaires de ladite propriété, conformément au règlement 273-2021 sur les nuisances, **si aucune amélioration n'est constatée lors du suivi prévu dans deux semaines** ;

QUE des photographies de l'état actuel des lieux soient prises et conservées au dossier avant l'envoi de la correspondance ;

QUE le suivi administratif requis soit assuré par la direction générale en collaboration avec l'inspectrice en bâtiment.

Différents autres lieux ont été identifiés et un suivi sera fait à cet effet à la prochaine séance

10.4 Dossier promoteurs

Dossier à suivre

11. VOIRIE

11.1 Quai route de l'Église

La demande a été soumise le 3 juillet 2025. Le résumé de la demande a été déposé sur le nuage. La contribution demandée est de 9 000 $ sur total estimé à 12 317 29 $.

13-07-2025

12 – COMPTES À PAYER (pour le mois de juin 2025)

SUR PROPOSITION DE FRANCIS BOUCHER

APPUYÉ PAR MICHEL BÉLANGER

Les comptes à payer s'élèvent à **: 105 187,98 $**

Les comptes incompressibles s'élèvent à : **2 108,59 $**

Le montant de la marge de crédit s'élève à : **0$**

13. COMMANDITES. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT /NIL

14 07-2025

13.1 Demande de don L'Arc-en-Ciel-du-Cœur & Lettre d'appui

13.1A Demande de don de l'organisme L'Arc-en-Ciel-du-Cœur

ATTENDU QUE l'organisme *L'Arc-en-Ciel-du-Cœur* offre des services de soutien essentiels aux personnes vivant un deuil ou traversant une période difficile ;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de cet organisme pour la population de la région ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON GUÉRETTE

APPUYÉ DE JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

QUE la municipalité accorde un don de 50 $ à l'organisme *L'Arc-en-Ciel-du-Cœur* pour l'année 2025.

15-07-2025A

13.1B Demande d'une lettre d'appui pour l'obtention d'un financement programme *Québec ami des aînés – Volet Soutien aux actions locales et régionales* du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux.

ATTENDU QUE l'organisme *L'Arc-en-Ciel-du-Cœur* accompagne les personnes vivant un deuil ou une période de transition difficile, et ce, dans une approche humaine, inclusive et respectueuse ;

ATTENDU QUE l'organisme désire déposer une demande de financement dans le cadre du programme **Québec ami des aînés – Volet Soutien aux actions locales et régionales** du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

ATTENDU QUE les services offerts par l'organisme bénéficient également à des citoyens et citoyennes de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: FRANCIS BOUCHER

APPUYÉ DE RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska transmette une lettre d'appui à l'organisme *L'Arc-en-Ciel-du-Cœur* dans le cadre de sa demande de financement au programme **Québec ami des aînés – Volet Soutien aux actions locales et régionales** ;

QUE cette lettre souligne la pertinence et l'impact positif des services offerts sur le bien-être des aînés de la région.

14. DIVERS

14.1 Plan de développement local

Dossier à suivre à la prochaine séance

14.2 Fête nationale 2025 – Résolution de remerciement

L'achalandage a été d'environ 100 à 125 personnes.

Selon les échos entendus, l'activité a été appréciée par les citoyens d'ici et d'ailleurs.

À cet égard le conseil municipal souhaite remercier l'implication et la collaboration du comité de développement.

15-07-2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a souligné la Fête nationale du Québec le 23 juin 2025 avec un événement festif rassemblant la communauté ;

ATTENDU QUE la réussite de cette fête est largement attribuable à l'implication généreuse et au travail soutenu des membres du comité de développement et de nombreux bénévoles ;

ATTENDU QUE leur engagement a permis d'offrir à la population une célébration chaleureuse, bien organisée et empreinte de fierté locale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON GUÉRETTE

APPUYÉ DE RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères remerciements au comité de développement, à tous les bénévoles ayant contribué à la réussite de la Fête nationale du 23 juin 2025 ainsi que la chorale en soulignant leur dévouement, leur efficacité et leur esprit de collaboration.

14.3 Demande de commandite acceptée - Concert Paysages sonores

La demande originale, déposée par la municipalité, ayant été refusée par la MRC, Francine Anne a redéposé la demande par l'entremise du comité de développement, et cette fois-ci, la demande a été acceptée.

14.4 Facturation entretien ménager

Afin de faciliter la transmission de l'information entre la responsable de l'entretien ménager et la municipalité pour les différents bâtiments municipaux, une facture prenant la forme d'une feuille de route a été préparée.

Ce document est déposé sur le nuage

14.5 Projection du film Richelieu le 19 juin

Le 19 juin, alors qu'il y avait pluie battante à l'extérieur, Loïc a projeté le film Richelieu.

17 personnes ont assisté à l'événement.

16-07-2025

14.6 Contrat de location - Entente avec le Cercle des Fermières.

Le taux de location du Café municipal et de la grande salle sera révisé prochainement afin d'intégrer différentes options de service, notamment la location du projecteur, des nappes, ainsi que les services de traiteur ou de café, qui sont de plus en plus en demande.

Un ajustement des coûts, notamment en lien avec les frais de chauffage et les frais d'entretien ménager, est également jugé nécessaire. Ces modifications tarifaires n'auront aucun effet sur les contrats déjà signés.

La direction proposera la nouvelle grille tarifaire lors de la séance de septembre. Toutefois, une entente spécifique a été conclue avec le Cercle des Fermières lors d'une rencontre tenue le mercredi 21 mai 2025, et les clients concernés ont déjà été facturés selon cette entente. Le service a notamment été offert à la SADC et à la MRC de Kamouraska le 13 mai dernier, ainsi qu'à Tourisme Kamouraska.

Selon les termes de cette entente, lorsqu'un service de café et viennoiseries est demandé, les Fermières assureront le service selon les modalités suivantes :

- Pour 50 personnes et moins : coût de 40 $ versé aux Fermières, facturé 50 $ au client ;
- Pour 51 à 100 personnes : coût de 80 $ versé aux Fermières, facturé 100 $ au client ;
- Le ménage et la vaisselle seront également assurés par les Fermières, et la municipalité leur versera les frais habituels d'entretien ménager de 40 $.

Cette tarification permet à la municipalité de couvrir les frais engagés tout en générant un léger revenu, ce qui contribue à améliorer la rentabilité des locations du Café de l'église et de la grande salle.

Ce service rendu par le Cercle des Fermières est complémentaire aux services d'entretien assurés par la concierge actuelle, qui ne peut, en raison de son emploi principal de jour et d'autres engagements, subvenir à l'ensemble des besoins d'entretien, notamment lors de journées comportant deux locations consécutives ou rapprochées.

Une entente formelle sera préparée par Francine Anne et signée par Mme Dubé Dumont, présidente du Cercle des Fermières, ainsi que par M. René Dufour, directeur général.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: JÉRÉMY HUCKLE

APPUYÉ DE MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- o D'approuver l'entente intervenue avec le Cercle des Fermières pour la prestation de services de café et viennoiseries lors d'événements tenus au Café municipal ou à la grande salle, selon les modalités décrites ci-dessus ;
- o D'autoriser la signature de l'entente formelle par Mme Jacqueline Dubé Dumont, présidente du Cercle des Fermières, et M. René Dufour, directeur général ;
- o De reconnaître que cette entente s'applique uniquement aux services rendus selon les modalités prévues et que les ajustements tarifaires futurs n'affecteront pas les contrats déjà signés ;
- o De souligner que cette entente permet à la municipalité de couvrir les frais liés au service tout en générant un léger revenu, contribuant ainsi à la rentabilité des espaces municipaux.

17-07-2025 **<u>14.7 Vente de la remorque obsolète</u>**

La municipalité est propriétaire d'une remorque maintenant désuète. Le prix de vente actuel à l'état neuf se chiffre autour de 2 550 $.

Un citoyen a demandé si nous serions disposés à lui vendre cette remorque. Un appel d'offre devra être soumise au public de Saint-Joseph avant de procéder à une vente directe

<u>14.8 Planification d'une rencontre avec Deniso-Lebel</u>

Dossier à suivre

<u>14.9 Service Internet à la caserne</u>

À suivre : Attente du passage de Tommy.

14.10 Élections municipales

14.11 Concert Paysages sonores

Francine Anne communiquera avec Mme de Courval la semaine du 7 juillet pour finaliser la marche à suivre.

La marche à suivre tel le permis de boisson, les bénévoles impliqués etc… devra être fourni ainsi que les informations concernant la promotion.

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

18-07-2025 **16. Clôture de la séance**

Heure : 21 h 30

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

Nancy St-Pierre Mairesse	René Dufour Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier